



Source: Banque Laurentienne du Canada

March 20, 2020 11:09 ET

La Banque Laurentienne annonce des changements à son Assemblée annuelle des actionnaires

MONTREAL, 20 mars 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- Voici de l'information supplémentaire en lien avec la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque Laurentienne du Canada du 7 février 2020 (la « **Circulaire** »), concernant l'assemblée annuelle des actionnaires prévue le 7 avril 2020. La présente information doit être lue avec la Circulaire et l'avis d'assemblée connexe.

Nous suivons de près l'évolution de la situation liée au nouveau coronavirus (COVID-19) et les directives des autorités sanitaires et des gouvernements concernant les rassemblements et l'éloignement social. La santé et le bien-être des membres de notre équipe, clients, investisseurs et communautés constituent notre priorité. Ainsi, dans le but de composer d'une manière proactive avec les effets de la COVID-19 sur la santé et la sécurité et d'atténuer les risques pour nos actionnaires, membres de notre équipe et autres parties prenantes, nous annonçons la tenue de notre assemblée annuelle dans un emplacement différent.

L'assemblée annuelle aura bien lieu le 7 avril 2020, à 9 h 30, conformément à notre annonce précédente. Toutefois, conformément aux plus récentes directives des autorités sanitaires et des gouvernements, elle aura lieu dans un environnement virtuel, par le biais d'une webdiffusion audio en direct. Vous ne pourrez donc pas assister à l'assemblée en personne. La webdiffusion permettra aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés de participer à l'assemblée, de poser des questions et de voter de manière sécuritaire en temps réel, par l'intermédiaire d'une plateforme Web. Les actionnaires pourront eux aussi participer à l'assemblée, comme s'ils y étaient présents.

Votre vote est important

Que vous choisissiez ou non d'assister à l'assemblée en ligne, **nous vous encourageons vivement à voter en transmettant vos formulaires de procuration avant la tenue de l'assemblée**, en utilisant l'une des méthodes décrites dans la Circulaire et les documents de vote par procuration qui vous ont déjà été transmis. Veuillez noter que ni le formulaire de procuration ni les instructions de vote déjà fournies ne seront mis à jour pour tenir compte du changement d'emplacement, et qu'ils pourront être utilisés comme prévu pour voter.

Assister à l'assemblée en ligne et exercer son droit de vote

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée en ligne et exercer leurs droits de vote en remplissant un bulletin en ligne pendant l'assemblée, par l'intermédiaire de la plateforme de webdiffusion. Pour ce faire, ils devront avoir accès à Internet et suivre les étapes indiquées plus bas.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter à l'assemblée en ligne ou nommer un tiers pour voter à leur place doivent nommer un fondé de pouvoir (en se nommant eux-mêmes à cette fonction ou en nommant un tiers pour les remplacer), en suivant les instructions fournies dans la Circulaire et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Après avoir transmis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour se nommer eux-mêmes ou nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir, les actionnaires doivent inscrire le fondé de pouvoir en ligne à <https://www.computershare.com/ca/fr/vma?clientid=Laurentian-Bank>, avant le 3 avril 2020, à 17 h. À défaut de procéder à l'inscription en ligne, le fondé de pouvoir ne recevra pas le numéro de contrôle requis pour voter à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui n'auront pas dûment nommé leur propre personne aux fonctions de fondé de pouvoir pourront accéder à l'assemblée en ligne en tant qu'invités, mais ne pourront pas voter.

- **Étape 1** : ouvrez une session dans le site <https://web.lumiagm.com/129122232>. Il est conseillé de procéder à cette étape au moins une heure avant le début de l'assemblée.

- **Étape 2** – suivez les instructions ci-dessous :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Joindre », puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « direction2020 » (sensible à la casse). Le numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou dans l'avis reçu par courriel de notre agent des transferts est votre numéro de contrôle.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Cliquez sur « joindre », puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « direction2020 » (sensible à la casse). Après la date limite du vote par procuration, notre agent des transferts enverra par courriel un numéro de contrôle aux fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits en ligne.

Invités : Cliquez sur « Invité », puis remplissez le formulaire en ligne.

Les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) des États-Unis qui souhaitent assister, participer ou voter à l'assemblée doivent s'adresser à leur courtier, banque ou agent pour obtenir un formulaire de procuration réglementaire valide, puis s'inscrire à l'avance pour assister, participer ou voter à l'assemblée. Veuillez suivre les instructions fournies par votre courtier ou votre banque dans les documents liés aux procurations, ou contacter votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration réglementaire valide. Après avoir obtenu ce formulaire, vous devrez en soumettre un exemplaire à notre agent des transferts pour ensuite procéder à votre inscription, pour être en mesure d'assister, de participer ou de voter à l'assemblée. Les demandes d'inscription doivent être envoyées à : Computershare, 100 University Avenue 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Les demandes d'inscription doivent porter la mention « Procuration réglementaire » et être reçues au plus tard le 3 avril 2020.

Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée, tout vote exprimé à l'assemblée aura pour effet de révoquer le vote par procuration antérieur. Si vous ne souhaitez pas révoquer un vote par procuration déjà en vigueur, veuillez éviter de voter pendant l'assemblée.

Nous serons heureux de vous compter parmi les participants de l'assemblée annuelle.

Par ordre du Conseil d'administration,

Sivan Fox

Première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire corporative

Montréal (Québec) Canada, le 20 mars 2020

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 200 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 44 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

Renseignements :

Hélène Soulard

Vice-présidente adjointe, Communications

514 284-4500, poste 40015

helene.soulard@blcgf.ca